

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2379

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 euros en faveur de l'Association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence "SLEA" pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Les Lucioles", sis 17 rue Saint Antoine à Lyon 3e, pour l'achat de mobilier et attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire relative à l'augmentation de 8 places - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre, d'une convention d'occupation des locaux et d'une convention d'application

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2379 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 6 000 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SOCIETE LYONNAISE POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE "SLEA" POUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "LES LUCIOLES", SIS 17 RUE SAINT ANTOINE A LYON 3E, POUR L'ACHAT DE MOBILIER ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE RELATIVE A L'AUGMENTATION DE 8 PLACES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE, D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX ET D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « SLEA » gère l'équipement d'accueil de jeunes enfants « Les Lucioles ».

Depuis 2006, sur la demande de la PMI et en attente de la relocalisation de la structure, l'agrément de l'établissement avait été réduit de 12 à 10 places. En effet, la surface occupée ne permettait pas une mise en conformité des locaux.

Dans la délibération n° 2015/1288 du 9 juillet 2015, vous avez acté la relocalisation de cet équipement dans des locaux, propriété Ville de Lyon, en rez-de-chaussée de l'immeuble de logements situé au 17 rue Saint Antoine libérés par l'Association "Une Souris Verte".

Ces locaux représentent une surface de 219 m² avec un espace extérieur de 25 m² et permettent la création de 8 places supplémentaires.

Les travaux de restructuration ont été réalisés durant le premier semestre 2016 afin de permettre l'ouverture de l'équipement dans ces nouveaux locaux, avec un agrément de 18 places courant septembre 2016.

La Ville de Lyon étant propriétaire des locaux, il vous est proposé de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit au bénéfice de la SLEA dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 3 ans à compter de la remise des clés. La valeur locative de ces locaux est de 28 880 €

Suite à ces travaux et à l'extension de la capacité d'accueil, l'Association doit procéder à des achats de mobiliers enfants, de mobiliers cuisine et de mobiliers de bureaux. L'Association a présenté un budget d'investissement de 18 614 €TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 6 000 € pour ces

différents achats. Une demande de subvention ayant également été déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 10 700 €

La Ville de Lyon peut participer à hauteur de la demande présentée pour l'achat de mobilier, soit 6 000 €. Il vous est donc proposé d'approuver en faveur de l'Association SLEA, une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 6 000 €. Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

L'Association a également formulé une demande de subvention complémentaire pour 2016 pour faire face au coût supplémentaire que représentent les 8 places créées sur la période de septembre à décembre 2016. Le montant de cette demande de subvention complémentaire est de 12 750 €

Par délibérations n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015 et n° 2015/1724 du 17 décembre 2015, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 92 000 € au profit de la structure « Les Lucioles » pour l'année 2015 et 73 600 € pour la 1^{re} tranche de la subvention de l'année 2016.

La Ville de Lyon peut participer à hauteur de la demande présentée, soit 12 750 € qui viennent s'ajouter au montant de la seconde tranche d'un montant de 18 400 €. Il vous est donc proposé d'approuver en faveur de l'Association « SLEA », ces deux subventions de fonctionnement d'un montant de 31 150 € pour le fonctionnement et l'extension de l'EAJE « Les Lucioles ». Les modalités de versement seront formalisées dans la convention cadre.

Vu les délibérations n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1195 et n° 2015/1288 du 9 juillet 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015 et n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 6 000 € est allouée à l'Association « SLEA » pour l'achat du mobilier de l'EAJE « Les Lucioles » dans le cadre de l'opération de relocalisation.

2. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 150 € est allouée à l'Association « SLEA » pour l'EAJE « Les Lucioles ».

3. Les conventions cadre, d'occupation temporaire et d'application susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'Association « SLEA » sont approuvées.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00002, opération n° 03293004, AP n° 2015-1 et sera imputée aux chapitres 20, 23, 20421 et autres, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

- année 2016 : 3 000 €;
- année 2017 : 3 000 €

6. La subvention de fonctionnement 2016 de 31 150 € sera financée comme suit : 12 750 € prélevés sur les crédits « création de places » et imputés sur la nature 6574, fonction 64, programme ENGESTION, opération ENGAJUST fonction ouverture et ajustement et 18 400 € prélevés sur les crédits « subventions 2° tranche », sur la nature 6574, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD